

Économie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE - Juin 2020 - Rédac chef: P. Le Scouëzec

Édito

Fraudes

Le confinement a rendu la vie encore plus dure pour les plus précaires et les pauvres.

C'est pourquoi ceux qui ont profité de la crise doivent être sanctionnés. D'abord, on a ces entreprises qui ont déclaré au chômage partiel leurs salariés qui continuaient à travailler à plein temps en télétravail ! L'ampleur de la fraude est importante puisque plus de la moitié des élus syndicaux estiment que leur entreprise a abusé.

De même, c'est fou le nombre de sociétés qui faisaient « d'habitude » plus de la moitié de leur chiffre d'affaires entre mars et juin. La surestimation des pertes est évidente. L'objectif est, pour certains, de tirer le plus d'argent de l'État, un État dont ils dénonçaient le poids et l'inutilité jusqu'au 16 mars... Et ne parlons pas des milliards donnés aux grandes sociétés sans demande d'engagements en retour.

Pour certains, le virus, c'est la guerre. Alors faisons en sorte que les profiteurs ne s'en tirent pas mieux que les résistants (les soignants par exemple !)

Le chiffre du mois

15,5 %. C'est la part de la population picarde sous le seuil de pauvreté en 2017. C'est supérieur au niveau national (14,1 %). Les disparités entre départements de la région restent importantes. Cette part atteint 18,5 % dans l'Aisne (11^{ème} rang départemental) et 16,6 % dans la Somme (18^{ème} rang), mais elle est plus faible dans l'Oise avec 12,9 % (63^{ème} rang). Dans la région, ce taux est particulièrement élevé chez les jeunes de moins de 30 ans (26 %), les locataires (31 %) et les familles monoparentales (33 %).

Les revenus des salariés de l'Oise majorés par les emplois en Île-de-France

En 2016, le revenu salarial net annuel moyen d'un salarié (tous salariés confondus), employé au sein du secteur privé (y compris les entreprises publiques) était de 23 300 euros s'il résidait dans l'Oise, de 20 370 dans la Somme et de 20 110 dans l'Aisne, soit, respectivement, environ 1940, 1700 et 1675 euros nets mensuels. Cela situe l'Oise au 10^{ème} rang des départements français, la Somme au 46^{ème} et l'Aisne au 54^{ème}.

On observe que le montant dans l'Oise est supérieur de 1,7 % au salaire moyen du privé en France, alors qu'il est inférieur de 11,1 % à cette moyenne nationale dans la Somme et de 12,2 % dans l'Aisne. Naturellement, ce résultat est la conséquence de différents facteurs, comme la structure des emplois (secteur d'activité, taille de l'entreprise, temps complet ou partiel, etc.) dans chaque département, ainsi que la part, par exemple, des salariés qui travaillent hors de Picardie, notamment en Île-de-France où les salaires sont généralement supérieurs de 10 % à ceux de la France pour chacune des catégories sociales.

Ainsi, dans l'Oise, pris individuellement, les ouvriers et employés ont, en moyenne, un salaire supérieur de 7 % à celui de leur catégorie en France, les cadres moyens (professions intermédiaires) de 6 %, mais ceux des cadres supérieurs sont moins élevés de 1 %. Mais, comme la part des cadres supérieurs est plus importante dans le département, cela contribue à faire que le salaire moyen global n'y est que d'un peu moins de 2 % (1,7%) plus fort que celui observé en France.

C'est le phénomène inverse dans l'Aisne et la Somme. Les ouvriers gagnent plus qu'au plan national, respectivement 4 et 3 %. En revanche, toutes les autres catégories ont des salaires inférieurs au salaire moyen national : les employés (-1 % et -3%), les cadres moyens (0 % et -2%) et les cadres supérieurs (-13 % dans les deux cas).

Enfin, les ouvriers ont, en moyenne, un meilleur salaire que les employés : de 17 800 à 18 500 euros par an selon les départements picards contre de 14 900 à 16 400 euros pour les seconds.

11.111 Picards ont de très hauts revenus

En 2017, 639 860 Français vivent dans un ménage fiscal à très haut revenu, c'est-à-dire dont le revenu par personne(*) est supérieur ou égal à 108 672 euros par an. Ce seuil permet de déterminer les 1 % des personnes les plus aisées dans notre pays.

Signe des ressources plus faibles de nombre d'habitants de notre région, ce seuil n'est dépassé que par 0,6 % des Picards : cette proportion est de 0,7 % des personnes appartenant à un foyer fiscal de l'Oise, par 0,6 % dans la Somme et par 0,5 % dans l'Aisne, soit, respectivement, 5439, 3226 et 2446 personnes dans chacun des départements. La Picardie concentre 32,4 % des très hauts revenus des Hauts-de-France.

La différence est encore plus nette quand on s'intéresse aux personnes vivant dans un ménage fiscal à très très haut revenu, c'est-à-dire dont le seuil se situe à 268 354 euros par personne en 2017 et qui détermine les 0,1 % personnes les plus aisées en France.

Dans notre région, seules 0,05 % des Picards ont des revenus supérieurs à ce niveau : 0,06 % dans l'Oise, 0,04 % dans la Somme et l'Aisne, soit, respectivement 445, 253 et 183 personnes. Cela représente 32 % des personnes très aisées en Hauts-de-France.

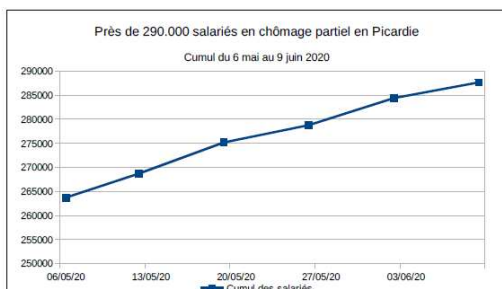
(*) on tient compte de la taille et de la composition des ménages

L'Oise plus touchée par le chômage partiel

Entre le 1^{er} mars et le 9 juin 2020, 29 353 demandes d'auto-risation d'activité partielle (plus connue sous le nom de chômage partiel) ont été déposées par 26 285 établissements en Picardie. Elles concernent 287 655 salariés, soit 47,9 % du total des effectifs salariés de la région (51,8 % au plan national) et représentent 441 heures chômées par personne, soit l'équivalent de 12 semaines et demie à 35 heures hebdomadaires. Depuis le début mai, la progression du chômage partiel y a été de 9,1 %, un point de moins qu'au plan national.

Début juin, la proportion des salariés en chômage partiel est de 43,4 % dans l'Aisne et de 44,3 % dans la Somme, et atteint 53,5 % dans l'Oise. C'est le plus fort taux départemental des Hauts-de-France, juste devant le Nord (53,2%). En revanche, si c'est dans l'Aisne que cette part est la moins élevée, le volume d'heures chômées par salarié y est la plus importante : 459 depuis le début mars, soit l'équivalent de 13 semaines de travail à 35 heures.

En Picardie, 18 % des salariés en chômage partiel travaillent pour des activités de services administratifs et de soutien du secteur privé et dans les activités juridiques, comptables, de gestion ou de contrôle, 16 % pour le commerce, 14 % pour la métallurgie, les industries chimiques et pharmaceutiques, du textile, du bois ou du caoutchouc. La construction est le dernier poste important, représentant 11 % des personnes en activité partielle.



Chômage

Les plus précaires ont subi la crise dès le confinement

Entre fin février 2020 (avant le confinement) et fin avril (vers la fin du confinement), le nombre de demandeurs d'emploi en Picardie de catégories A, B et C (chômeurs et précaires), qui est l'indicateur à privilégier car englobant l'ensemble du non-emploi, a peu évolué : +3,7 %, soit 6340 personnes de plus en 2 mois.

En revanche, dans le même temps, la catégorie A, regroupant les chômeurs issus d'emplois non précaires et souvent mis en avant par les médias, a progressé de 21,4 % (+23 270). Dans le même temps, les précaires travaillant pendant un nombre important d'heures (les intérimaires et certains CDD par exemple) et formant la catégorie C, ont diminué de 30,5 % et cela dès la fin mars. Ce sont donc eux qui ont été les premières victimes de l'arrêt de l'économie.

Parallèlement, le chômage des plus précaires, qui n'ont qu'une activité réduite à quelques heures par mois (la catégorie B), a baissé de 17,2 %, essentiellement en avril. Ils n'ont donc été affectés que dans un deuxième temps par le confinement, tant leur contribution réelle à l'économie est faible, même si on les compte comme des emplois « à part entière ».

En fait, ces résultats confirment l'analyse que « *Économie picarde* » ne cesse de défendre : ces catégories B et C de demandeurs d'emploi, présentées aussi comme le « halo » de l'emploi, ne sont en effet que des formes de non-emplois qui, dès que la conjoncture est moins favorable, font basculer les personnes qui les occupent vers le chômage. Et pourtant, ce sont ces emplois qui se développent le plus, masquant les difficultés de notre société. À tel point qu'il faut deux fois moins de croissance qu'il y a 20 ans pour créer autant d' « emplois » en France !

C'est dans l'Oise que l'on observe la plus forte hausse de la demande d'emploi (+4,8% en 2 mois pour les catégories ABC), résultant de la hausse des personnes issues d'emplois stables (+26 % des cat. A) et de l'importante baisse de celles précarisées (-29 % des cat. B et C). À l'inverse, l'effet est un peu moins marqué dans l'Aisne où les chômeurs de catégorie A progressent de 17 % et ceux de catégories B et C diminuent de 23 %.



Le coronavirus a plus tué en France qu'aux USA

Comme pour les droits de l'homme et nos droits sociaux, la crise du coronavirus a été, en matière d'information, l'occasion de réduire les espaces d'analyse et de liberté.

Cela évite de parler de ce qui dérange, chez nous ou nos voisins. Prenons les chiffres du nombre des morts du Covid-19. Tous nos médias se focalisent sur les USA et le Brésil. Sauf que, si on les rapporte à la population totale, la mortalité y est, début juin, encore beaucoup moins élevée qu'en France !

C'est vrai que, d'un pays à l'autre, tout n'est pas comparable : le comptage n'est pas exactement le même, les populations comprennent plus de jeunes ou de vieux, la densité urbaine est plus ou moins forte, etc. Mais pour les pays aux systèmes statistiques proches (Europe et USA), on observe que la France fait partie des principaux pays où, proportionnellement, le virus a le plus tué ! Il y a donc une sérieuse analyse de l'organisation de notre pays à faire.

De même, on a peu souligné l'hécatombe qu'a connu la Belgique : 84 morts pour 100 000 habitants, un record mondial : le double de la France, 50 % de plus qu'en Espagne ou au Royaume-Uni ! Sans que pour autant, dans les Hauts-de-France, on prête attention à nos amis belges, même si, à l'époque, on vantait la solidarité !

Pays	Nombre de morts du Covid-19 pour 100.000 habitants
Saint-Marin	124,3
Belgique	84,1
Andorre	66,2
Royaume-Uni	61,2
Espagne	58,1
Italie	56,2
Suède	46,1
France	43,6
Pays-Bas	35,0
Irlande	34,7
États-Unis	33,9
Suisse	22,6
Canada	21,3
Équateur	21,3
Luxembourg	18,1
Brésil	17,7
Pérou	17,4
Portugal	14,4
Chili	12,1
Mexique	11,1
Allemagne	10,5
Monaco	10,3
Danemark	10,2
Iran	10,2

Situation au 8 juin 2020